



Madame Christine Carrier  
Directrice de la BPI  
CNAC Pompidou  
75197 Paris cedex 04

Paris le 8 décembre 2023

Objet : préavis de grève reconductible sur une période d'un mois à partir du 13 décembre 2023

Madame la Directrice,

Pendant la période des travaux du Centre Pompidou prévue initialement de 2025 à 2030, la Bibliothèque Publique d'information sera installée de façon transitoire dans le bâtiment Lumière (75012).

Les conséquences de cette période de fermeture sur l'activité et les conditions de travail des agents doivent être prises en compte et anticipées de manière collective.

Suite à la présentation tardive, partielle et provisoire du bâtiment Lumière avec l'implantation des collections et des services en réunion plénière le 19 octobre 2023 et le CSA du 5 décembre, de nombreuses zones d'ombre persistent quant au déménagement et à l'organisation et aux conditions de travail durant la période des travaux du Centre Pompidou.

**Par conséquent, le SGAC CGT Culture et le SNAC FSU Culture déposent un préavis de grève d'un mois reconductible à compter du 13 décembre 2023 19h00.** Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la BPI, qu'ils et elles soient titulaires, stagiaires, contractuel-le-s, « vacataires », de droit public comme de droit privé.

Par cette action, nous entendons obtenir pour l'ensemble des personnels de la BPI :

- Le maintien de tous les effectifs, service par service, en amont, pendant la période de travaux et au retour sur site au sein du Centre Pompidou
- La mise en place d'une véritable réflexion collective sur le fonctionnement, le service rendu au public, l'organisation du travail de la bibliothèque et les conditions de travail des personnels pendant la période des travaux
- Un réel projet culturel écrit : collections, services et accueil du public
- L'arrêt du désherbage massif (« déselection ») des collections

- Un cadrage professionnel et intellectuel écrit sur la politique documentaire pendant la période de travaux
- Des espaces de stockage des documents qui ne pourraient éventuellement pas intégrer le bâtiment Lumière pendant les travaux
- Une redéfinition des horaires d'ouverture liée aux contraintes du déménagement, en particulier revenir aux horaires d'ouverture de 11h à 22h les week-ends et jours fériés
- La revalorisation de la filière des bibliothèques et en particulier des catégories C
- Une véritable intégration des « vacataires » au collectif de travail de la BPI (moyens de communication interne communs, registre SST commun, formations adaptées...)
- Une réflexion collective sur les fiches de poste des « vacataires » de rangement et d'accueil
- La levée de la clause irrégulière de non renouvellement des contrats des « vacataires »
- Le renouvellement des contrats de tous les « vacataires » arrivant à échéance avant ou pendant la période des travaux du Centre
- La levée du taux horaire irrégulier et l'indiciarisation des contrats des « vacataires »
- L'application de la circulaire du 27 juillet 2015 de Fleur Pellerin sur l'« *Instruction relative aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministre de la culture* », à savoir de proposer aux contractuels d'augmenter leur quotité horaire jusqu'à 70 % d'un temps plein s'ils et elles le souhaitent
- L'application du droit aux congés pendant la durée des contrats des « vacataires »
- Une prime immédiate de 250€ pour chaque « vacataire »

Conformément à la législation, nous vous demandons de bien vouloir organiser au plus vite une réunion de négociation dans le cadre de ce préavis.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre complète considération.



Pour le SGAC CGT-Culture  
Chloé Grimaux, secrétaire générale



Pour le SNAC FSU Culture  
Frédéric Maguet, secrétaire général